



Règlement 2022

Art 1 : Définition de l'épreuve

Le Trail de Porquerolles est une manifestation organisée par l'association Top Oxygène. Elle se déroule, chaque année, à Porquerolles. Porquerolles est une île protégée qui fait partie du Parc National de Port-Cros. L'édition 2022 se déroulera le samedi 01 Octobre.

L'épreuve se déroule sur une distance de 25km. La distance est donnée à titre indicatif. En fonction des restrictions et des autorisations d'accès, elle peut varier légèrement.

Elle se déroule exclusivement par équipe de 2 : Masculine / Féminine / Mixte. Lors de la course, les deux membres de l'équipe doivent rester côte à côte et franchir tous les points de contrôle ensemble. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification.

Le principe est la semi-autosuffisance, sur des pistes et des sentiers de randonnée. Il implique une certaine autonomie en boisson et en nourriture sur l'ensemble de la course.

Art 2 : Inscriptions, options et pièces demandées :

L'ouverture des inscriptions est prévue le 14 février 2022. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 01 septembre 2022, dans la limite des places disponibles.

Toutes les pièces justificatives (licence FFA, certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ...) devront obligatoirement être envoyées **avant le 19 septembre 2022**. En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Paiement

Le paiement est possible par carte bancaire (VISA, MASTERCARD) via le site sport-up.fr ou via l'envoi de chèque au siège de l'association TOP Oxygène. Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription sur le site. Si l'inscription se fait en ligne, la plateforme Sport-Up.fr prend des frais d'inscriptions en sus qui sont à la charge des participants.

Option Contrat Annulation Diamant (facultative)

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place d'un « contrat annulation diamant » pour un montant de trente euros (30 €) par équipe. Celle-ci permet toutes modifications ou annulation sans justificatifs suivant les conditions de l'annexe « Contrat Annulation Diamant 2022 ».

En cas de mise en place de cette option, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à l'option contrat annulation diamant, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

1) En cas de sélection, le coût de l'option choisie sera ajouté à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.

2) L'achat de l'option permet le remboursement des droits d'inscription et options selon les conditions précises mentionnées dans son formulaire et dans l'annexe au règlement « Contrat Annulation Diamant 2022 ». Le montant de l'option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Sport-up.fr (si inscription en ligne).

3) Le remboursement ne peut être demandé que pour l'équipe entière. Il ne peut pas être demandé de manière individuelle.

Pièces demandées :

Tout participant devra impérativement présenter une des deux pièces justificatives suivantes :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (émis après le 01/10/2021)
- Une licence sportive de la FF d'Athlétisme (de l'année en cours, incluant la date de l'épreuve)

Ces pièces ne sont pas nécessaires lors de l'inscription mais doivent être envoyées au plus tard le 19/09/2022. Aucun document ne sera accepté sur place.

Art 3. Retrait billets passage bateau aller/retour :

L'organisation mettra en place des traversées via les 2 compagnies locales : LA TLV, via la Tour fondue et Les Bateliers de la Cote d'Azur, via le village de La Londe.

Les tarifs de ces options seront précisés lors des inscriptions.

Ces compagnies étant distinctes, il ne sera pas possible de changer de choix une fois celui-ci validé.

Art 4. Retrait des dossards :

Les retraits des dossards pour le Trail de Porquerolles feront le vendredi de 17h à 19h et le samedi matin de la course, sur l'île de Porquerolles. (Emplacement indiqué sur le programme communiqué en amont de l'épreuve)

Le retrait des dossards peut être effectué par un seul membre de l'équipe (sauf si la présentation d'un pass sanitaire, vaccinal, ou toute autre attestation est demandée pour participer à l'épreuve).

Tous les documents administratifs doivent avoir été envoyés par mail ou par courrier aux bureaux de TOP Oxygène (4 Rue Pierre Brossolette, 92600 Asnières) avant le 19/09/2022 (date de réception maximale). Aucun document ne sera pris sur place afin d'éviter un encombrement administratif de dernière minute avec nos équipes.

Art 5 Programme :

Vendredi 30 septembre 2022 :

- Retrait des dossards de 17H à 19H

Samedi 01 octobre 2022, épreuve du Trail de Porquerolles :

- 1er bateau au départ Tour Fondue : 7H30 / horaire à confirmer auprès de la TLV (04.94.58.21.81). Traversée de 15 minutes vers Porquerolles
- Retrait des dossards à partir de 8h
- Départ : vers 10H30 (susceptible de changement)
- Temps donné du premier : 2H / Temps donné du dernier : 4h30
- Remise des prix : 14h00

Art 6. Participation :

Le Trail de Porquerolles est ouvert à tout coureur, homme ou femme, âgé de + de 18 ans.

Art 7. Barrière horaire :

Trail de Porquerolles, finish line : +5h00 après le départ

- Rappel temps 2021 :
 - 1^{er}: 2H10
 - Dernier: 4H33

Art 8. Ravitaillements et pointages des participants :

Nous demandons à l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'hygiène et la propreté sur les différentes zones de ravitaillements. Des bénévoles sont là pour vous servir et des containers poubelles sont là pour y déposer vos déchets.

Sur chaque poste de ravitaillement et à chaque zone de transition un pointage sera effectué. Les deux membres de l'équipe doivent pointer ensemble. Ils ne pourront repartir à moins d'être à deux.

Art 9 : Equipement Obligatoire :

Les concurrents sont tenus à certaines règles de sécurité strictes. Le lieu de la course étant un parc national, il faut comprendre que l'assistance et le suivi ne seront pas aussi immédiats que pour un événement classique.

Ainsi, les concurrents sont tenus d'avoir :

- Le gobelet réutilisable fourni par l'organisation lors du retrait des dossards. Attention, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, si vous n'avez pas le vôtre, vous ne pourrez pas vous servir en boisson !
- Téléphone portable (facultatif)

Il est fortement conseillé aux participants de se munir d'une réserve d'eau (Camel Bag ou gourdes) afin de pouvoir s'hydrater entre les ravitaillements. Il peut rapidement faire chaud sur l'île, même à cette période, et il est nécessaire de s'hydrater en continu lors de la course.

Le non-respect de ces points entrainera la mise en place de pénalités temps ou l'exclusion de la course sans prétendre à aucun remboursement.

ATTENTION, le tractage ainsi que les bâtons de randonnées sont interdits.

Art 10. Dossard :

Le dossard doit être impérativement épinglé sur votre poitrine de manière visible.

Art 11. Parcours et Balisage :

Le parcours sera balisé avec des balises réutilisables. Nous vous demandons d'être très vigilant. Les sentiers sont quelques fois pourvus de racines ou de gros cailloux, une chute sur ce type de sol peut être grave, alors la plus grande

prudence est recommandée. Au cas où vous vous seriez égaré nous vous demandons de revenir sur vos pas, là où vous avez vu la dernière balise.

Attention, afin de ne pas marquer la nature de notre présence, les indications de parcours seront très simples. Il est recommandé d'être vigilant. Également, des contrôleurs effectueront des contrôles de dossards sans prévenir afin d'éviter toute tentative d'utiliser des chemins de traverse.

Art 12. Médicalisation et sécurité des participants :

L'épreuve sera médicalisée par une équipe de secouristes en poste sur la place du village et prête à intervenir.

Art 13. Protection de l'environnement :

Vous allez évoluer dans un milieu sensible et protégé. L'île de Porquerolles fait partie du Parc National de Port Cros et à ce titre, le site est extrêmement protégé car les espaces naturels traversés sont sensibles. Nous vous demandons donc de respecter les points suivants :

- De ne pas jeter vos déchets personnels. Vous pourrez le faire sur les points de ravitaillements.
- Ne pas utiliser d'objets lumineux ou sonores en dehors des ustensiles de secours et d'alerte.
- Les coureurs ne devront en aucun cas, sortir des pistes et des sentiers autorisés.
- Tout participant surpris à ne pas respecter cet article se verra disqualifié et encourra des sanctions administratives. Une charte de bonne conduite sera signée par chaque participant.

Art 14. Prix de l'inscription :

Frais d'inscription :

Tarif 2022	
Cotisation annuelle Association Top Oxygène (obligatoire)*	15€/participant
Frais d'inscription au Trail	49€/participant

*Pour information, une partie de la cotisation à l'association Oxygène est reversée à une association défendant la cause environnementale.

Tarif des options :

Traversée bateau Porquerolles (A/R) (tarif grand public 2022 TLV : 24€)	A voir sur le site internet selon les négociations
Contrat Annulation Diamant (pour l'équipe)	30€ pour l'équipe
Hébergement en pension complète au centre IGESA le vendredi soir	85€/personne
Hébergement en pension complète au centre IGESA le samedi soir	85€/personne
After-Trail	26€/personne

Les frais d'inscription comprennent :

- 1 gobelet réutilisable à utiliser aux ravitaillements
- Les ravitaillements
- Un cadeau Finisher
- L'assistance médicale
- La sécurité parcours
- La remise des prix
- Les récompenses
- Un TOP Kado composé de produits offerts par les partenaires du Trail
- L'encas d'après-course

Art 15. Assurance :

Oxygène contracte une assurance responsabilité civile course auprès de la compagnie Aviva Assurances. Nous invitons chaque participant à contracter une assurance individuelle nominative valable pour l'épreuve.

Art 16. Limite d'inscription :

L'épreuve est limitée à 150 équipes de deux personnes. Une fois le nombre de participants atteint, les inscriptions seront closes.

Art 17. Vestiaires, remise des prix :

VESTIAIRES :

Vous pourrez déposer vos effets personnels dans un lieu prévu à cet effet et sécurisé. Le lieu précis sera indiqué sur la programme communiqué en amont de l'épreuve.

REMISE DES PRIX :

Elle se fera dans la foulée (vers 14H00) et en fonction du classement annoncé par la cellule chronométrage. Seront récompensés :

- Les 3 premières équipes Scratch
- La première équipe Masculine
- La première équipe Féminine
- La première équipe Mixte
- La première équipe entreprise (à partir de 5 équipes entreprise engagées sur l'épreuve)

Sera récompensée aussi une équipe via un tirage au sort parmi les meilleures réponses à l'Eco Quiz.

Art 18. Annulation de l'épreuve :

Dans l'hypothèse où le PLAN ALARME sera imposé sur l'île le jour de l'épreuve, il sera impossible à l'organisation de prétendre à l'organisation de la course du TRAIL de Porquerolles dans la mesure où l'île sera fermée sur ses sentiers. Également, si une autre raison naturelle remet en cause la saine organisation de la course, l'organisation renoncera à l'épreuve.

Dans ce cas, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Art 18.bis Annulation de l'épreuve pour cause de Covid :

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sanitaire (arrêté préfectoral ou national) suite à la pandémie de Covid, il sera proposé deux alternatives aux participants :

- Remboursement de 50% des frais d'inscription et des cotisations ; remboursement à 100% des options Traversées bateau, After-Trail et hébergement à l'IGESA.
- Report de l'inscription et des options à l'édition 2023 (sur base des tarifs 2022 ; s'il y avait une augmentation d'un ou plusieurs tarifs, le différentiel serait à ajouter en 2023)

L'adhésion au contrat « Annulation Diamant » permet le remboursement à 100% (hors frais de l'option) jusqu'au dernier moment, en cas d'annulation due au Covid.

Art 19. Droit à l'image :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation TOP Oxygène, pour l'utilisation de son image sur tout support publicitaire ou promotionnel. Une autorisation de droit à l'image est intégrée dans les conditions générales d'inscriptions.

Art 20. Engagement et Sensibilisation à l'Environnement :

Pour participer à la course, toute l'équipe doit avoir au préalable répondu en ligne au questionnaire Eco Quiz **Sensibilisation à l'environnement** qui donnera lieu à un tirage au sort parmi les meilleurs répondants pour le gain d'une récompense. Les réponses de ce quiz sont notamment à trouver dans le site internet du parc National.

Une partie de la cotisation à l'Association TOP Oxygène sera reversée à une association défendant la cause environnementale.

